



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

MÉDECINS INTÉRIMAIRES À L'HÔPITAL PUBLIC

Question au Gouvernement n° 716

Texte de la question

MÉDECINS INTÉRIMAIRES À L'HÔPITAL PUBLIC

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Taite.

M. Jean-Pierre Taite. Monsieur le ministre de la santé et de la prévention, je vous parle au nom des Français qui veulent être soignés près de chez eux. La loi du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, dite loi Rist, entre en application le 3 avril prochain, avec des conséquences catastrophiques pour nos hôpitaux publics.

M. Maxime Minot. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Taite. Au centre hospitalier du Forez, situé à Feurs et Montbrison dans le département de la Loire, les urgences fonctionnent avec des médecins intérimaires, qui travaillent aux côtés des titulaires. Avec cette loi, les premiers désertent et les urgences sont menacées de fermeture.

M. Maxime Minot. Comme à Clermont, dans l'Oise !

M. Jean-Pierre Taite. La revalorisation de 20 % que votre ministère annonce aujourd'hui arrive alors que les services sont au bord du gouffre. Déjà, soixante-dix hôpitaux, partout en France, sont menacés de fermeture. Au nom d'une logique comptable, vous épuisez les personnels que nous avons tous applaudis pendant le covid. Les services ferment et les patients vont être renvoyés dans des hôpitaux surchargés qui deviennent des usines à soigner.

Monsieur le ministre, si vous ne suspendez pas immédiatement l'application de cette loi, vous serez le fossoyeur de l'hôpital public et nos concitoyens seront en situation de non-assistance à personnes en danger. Lundi 3 avril, en sous-préfecture de Montbrison, se déroulera un conseil de surveillance exceptionnel. Ma question est simple et sans détour : quel message puis-je porter de votre part ?

En outre, au nom des élus du territoire, des personnels et de nos concitoyens, je vous invite à visiter notre hôpital. Vous constaterez que, sur le terrain, les difficultés sont réelles et que nos personnels sont en souffrance. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la santé et de la prévention.

M. François Braun, ministre de la santé et de la prévention. Vous avez raison, si nous n'agissons pas, l'hôpital public est menacé. Nous ne visons pas les intérimaires qui font leur travail normalement, comme c'est probablement le cas dans votre secteur, mais ces intérimaires mercenaires qui, jusqu'à la veille au soir,

annoncent qu'ils ne viendront pas si l'on n'augmente pas leur rémunération de 500 ou 1 000 euros pour la nuit. Ce sont eux qui détruisent notre hôpital public, n'en doutons pas.

Et ils s'attaquent de préférence aux petits hôpitaux, les plus fragiles, les plus éloignés des grandes villes, ceux qui ont du mal à maintenir leur ligne de garde. L'objectif est clair : envoyer un signal fort aux intérimaires mercenaires, tout en améliorant les conditions d'exercice des médecins qui tiennent la ligne dans nos hôpitaux, prendre en considération la pénibilité de leur tâche, cela dans la continuité des mesures prises l'été dernier pour assurer la permanence des soins.

La proximité des soins, vous avez également raison, est un de nos objectifs majeurs, et je lutte contre l'inégalité territoriale d'accès aux soins grâce à plusieurs mesures. Mais il ne faut pas non plus oublier la qualité, qui doit également être garantie. Nous devons nous retrouver tous ensemble autour de la table afin de définir des solutions, en gardant en tête ce binôme : qualité et sécurité.

Il faut que l'intérim qui s'exerce dans des conditions inacceptables cesse, tout en perdurant quand il est réalisé dans des conditions normales. Et je pense que nous serons tous d'accord pour considérer que 1 390 euros brut, sans compter les frais de déplacement, de logement ou de nourriture, c'est une somme tout à fait acceptable pour un médecin intérimaire. Je ne doute pas que la grande majorité de ces médecins, qui travaillent dans de bonnes conditions, en respectant ce règlement et ce plafond, continueront à venir dans nos hôpitaux. Pour les autres, nous analysons précisément la situation tous les jours – je l'ai encore fait cette semaine – afin de proposer des solutions alternatives – éventuellement dans le cadre d'entraides territoriales.

M. Thierry Benoit. Excellent !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Taite.

M. Jean-Pierre Taite. J'ai écouté avec respect votre réponse...

M. Sylvain Maillard. Très bien !

M. Jean-Pierre Taite. ...mais je vais réitérer mon invitation : votre venue serait également faire montre de reconnaissance pour les personnels, les populations et les élus locaux. Je vais contacter votre cabinet. Sur tous ces bancs, nous avons le même objectif : défendre l'hôpital public. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Christophe Naegelen applaudit également.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Taite](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 716

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 mars 2023